Football Club Bassin d'Arcachon (FCBA)
N° affiliation FFF: 580598
Siège social : Stade Jean Brousse - Avenue Mestrezat 33120 ARCACHON

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ÉLECTIVE et FINANCIERE du 04 DÉCEMBRE 2026

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

A Arcachon le 12/11/2026

Madame, Monsieur ,

Le comité a décidé de procéder à la convocation et à la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire élective de votre association, **le 04 décembre 2026 à 19H** au stade Jean Brousse à Arcachon pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Vérification du quorum et ouverture de l'Assemblée Générale
- Adoption du Procès-verbal du 23 novembre 2026 (bilan comptable au 30/06/2026)
- Adoption des compte-rendus moral et sportif pour la saison 2025/2026
- Adoption du rapport du commissaire au compte
- Adoption Budget prévisionnel 2026/2027
- Intervention des élus
- Renouvellement partiel du Comité Directeur :

  À ce jour, 4 postes sont à pourvoir. Chaque candidat peut faire parvenir, au Président, sa candidature, par mail, à jacques.walkowiak@fcb-arcachon.fr qui en accusera réception. Celle-ci doit être présentée au plus tard 10 jours avant l'assemblée.

- Questions diverses
  Seules les questions ayant une relation avec l'ordre du jour pourront être traitées.

Nous vous rappelons que la diffusion publique de documents appartenant à l'association est strictement interdite sur les réseaux sociaux ou autres, et passible de sanctions.

Vous pouvez obtenir toutes les informations sur la tenue de votre assemblée générale sur le site officiel du club. Les différents documents (rapports moral et financier, les bilans) seront consultables, sur rendez-vous, au club-house du stade Chante Cigale, 15 jours avant la date de l'assemblée.
Vous pouvez pour cela contacter notre responsable administratif par mail à yoan.roudaut@fcb-arcachon.fr.

Nous espérons pouvoir compter sur votre présence. Si toutefois, vous ne pouvez pas participer personnellement à cette réunion, vous pourrez vous y faire représenter par un autre membre de l'association. **A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de pouvoir.**

Celle-ci complétée et signée devra être remise à votre mandataire. Vous devrez vous munir de votre pièce d'identité pour voter. Conformément à nos statuts, seuls les membres ayant seize ans révolus et à jour de leur cotisation, le jour de l'assemblée, peuvent voter. L'émargement aura lieu de 18h30 à 19h.

Pour délibérer valablement, le quorum est fixé à **25%** des membres électeurs présents ou représentés. À défaut d'atteindre ce quorum, une seconde Assemblée Générale sera convoquée le 21 décembre à 19H, au même endroit, et délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Comptant sur votre présence indispensable à la vie de notre association, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations sportives.

Jacques WALKOWIAK, Président du FCBA

FOOTBALL CLUB DU BASSIN D'ARCACHON

PROCURATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ELECTIVE

DU 04 DECEMBRE 2026

Je soussigné(e) :

Prénom et Nom du mandant ;……

Donne procuration à :

Identité et qualité du mandataire :……..

pour me représenter et voter en mes lieux et place à l'assemblée générale ordinaire de l'association FC Bassin d'Arcachon qui se réunira le 04 décembre 2026 l'adresse suivante : stade Jean Brousse à Arcachon selon l'ordre du jour figurant dans la convocation établie.

Fait à ……. le ……,

Signature du membre mandant (absent) précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir »	Signature du membre mandataire précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoir »